



18^e TOURNOI PROVINCIAL M18
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES
DU 13 novembre AU 24 novembre 2024



RÈGLEMENTS 2024

Le tournoi provincial de Saint-Marc-des-Carrières est un tournoi de Hockey mineur sanctionné par Hockey Québec. En plus du présent règlement, les règlements administratifs de Hockey-Québec et les règles de jeu de l'A.C.H. en vigueur pour la présente saison s'appliquent.

Le tournoi provincial M18 Saint-Marc-des-Carrières se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier les règlements pour le bon déroulement du tournoi.

INSCRIPTION DES ÉQUIPES

- Pour participer au tournoi, les équipes doivent être officiellement inscrites.
- Avoir fait parvenir un chèque ou mandat-poste de 900 \$ à l'ordre du Hockey mineur St-Marc ou par virement bancaire (faire une demande à l'inscription pour recevoir les coordonnées bancaires)
- Les équipes acceptées sont M18, classes A-B.

HORAIRES

- Toute équipe doit en tout temps suivre les horaires préparés par le tournoi.
- Toutes les équipes sont assurées de jouer **TROIS (3) PARTIES.**

DOCUMENTS REQUIS DES ÉQUIPES

Les documents suivants doivent être remis par courriel un jour avant la première partie de l'équipe au registraire du tournoi Etienne Bouillon Bégin loisirs@villemarc.com :

- Formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe signé (T-112);
- Calendrier des parties de votre ligue;
- Les feuilles de pointage de vos 5 dernières parties incluant ceux hors-concours ou de tournoi;

ADMISSION

- Aucuns frais d'admission

LIEU DU TOURNOI

- Toutes les parties seront disputées au centre récréatif Chantal Petitclerc au 1650 boulevard Bona-Dussault

HÉBERGEMENT

- Aucun hébergement ne sera offert. Les équipes participantes devront assurer leur hébergement. Le comité offre sur le site du Hockey mineur St-Marc la liste des hébergements de la région.

CHANDAILS

- L'équipe receveuse (locale) portera les gilets de couleur foncés et l'équipe visiteuse ceux de couleur pâle. Lorsque, suivant l'opinion des responsables du tournoi et de l'arbitrage en charge de la rencontre, les couleurs des chandails ne sont pas assez contrastantes, l'équipe visiteuse devra changer de chandail.

VISITEURS LOCAL

- En ronde préliminaire (toutes les classes), l'inscription sur le calendrier officiel du tournoi déterminera l'équipe locale ou visiteuse.
- En demi-finale et en finale; un tirage au sort déterminera l'équipe locale ou visiteuse. Le tirage sera effectué par un responsable du tournoi et un représentant de chacune des équipes concernées.

PÉRIODE DE RÉCHAUFFEMENT

- La période de réchauffement sera d'une durée de trois minutes à temps continu pour les deux équipes, le temps alloué débutant au moment où la première équipe se présente sur la patinoire.

DURÉE DES PARTIES

- Une (1) période de dix (10) minutes à temps chronométré et deux (2) périodes de douze (12) minutes à temps chronométré.
- Si l'égalité persiste après ces 3 périodes le règlement de surtemps (ARTICLE 9.6.1) de la Fédération s'applique.
- Si après deux périodes ou au cours de la troisième période, la différence dans le pointage est de 7 buts, le match sera arrêté (ARTICLE 9.5.5 de Hockey Québec).
- Un temps d'arrêt de 30 secondes/match/équipe sera permis. Ce règlement s'applique à toutes les classes du tournoi.

GARDIEN DE BUT

- Si toutefois une équipe n'avait qu'un seul gardien de but et que celui-ci se fait blesser durant un match, dix minutes seront accordées à un joueur déjà en uniforme pour revêtir l'équipement de gardien de but.

EXPULSION

- Si un joueur se mérite six minutes de punitions et plus dans une même partie, le joueur sera expulsé pour le reste de cette partie.
- Lorsqu'un joueur ou des entraîneurs sont/sont suspendu(s), il leur sera interdit d'être en communication directe ou indirecte avec son équipe pendant la durée de sa suspension.

VESTIAIRE DES JOUEURS

- Seules les personnes, ayant signé des certificats de Hockey Québec, seront admises.
- Les dirigeants des équipes devront s'assurer que les vestiaires soient libérés dans un délai raisonnable afin de ne pas retarder indument les activités normales du tournoi.
- Le vestiaire doit demeurer dans un bon état après chaque rencontre sous peine de sanction par l'organisation du tournoi.

DEVANCEMENT DE PARTIE

- La direction du tournoi se réserve le droit de devancer d'un maximum de 15 minutes une rencontre prévue à la programmation régulière si elle en voit la nécessité. Dans cette éventualité les équipes en seront avisées dès leur arrivée.

NOMBRE MAXIMUM ET MINIMUM DE JOUEURS

- Chaque équipe a droit à un maximum de dix-neuf (19) joueurs en uniforme soit 17 joueurs et deux (2) gardiens. Chaque équipe (A et B) doit se présenter au début d'un match avec un minimum de six (6) joueurs en uniforme, plus un (1) gardien de but.

ARBITRAGE

- Un arbitre en chef et deux juges de ligne seront d'offices pour les parties de ronde préliminaire pour toutes les classes.

SURFAÇAGE

- Un surfaçage sera fait à chaque partie entre la deuxième et la troisième période.

SYSTÈME FRANC-JEU

- Le critère des minutes de punition dans la catégorie M18 est de 20 minutes et moins pour garder le point de comportement.